

DEMANDE DE PRIME DEPARTEMENTALE D'APPRENTISSAGE

INFORMATIONS DIVERSES

Le Département de l'Aube alloue, sous conditions de revenus, des primes départementales aux apprentis(es) ayant conclu un contrat d'apprentissage avec un employeur agréé.

*** Les contrats de professionnalisation ou de qualification n'ouvrent pas droit à l'aide départementale.**

CONDITIONS ET CRITERES D'ATTRIBUTION

Le(s) parent(s) responsable(s) de l'apprenti(e) concerné(e) doit (doivent) être domicilié(s) dans l'Aube.

Le calcul des primes se fait sur la base du quotient familial (obtenu en divisant les revenus perçus en 2019 *, par le nombre de personnes composant le foyer). Ce quotient est plafonné à 6 800 € (pour les familles biparentales) et à 8 200 € (pour les familles monoparentales).

(*) Les revenus pris en compte sont les salaires déclarés par les parents et l'(les) enfant(s) à charge, les indemnités de chômage, les bénéfices agricoles déclarés, etc... figurant sur l'(les) avis d'imposition reçu(s) en 2019 (montants pris avant toute déduction fiscale).

DEPOT DES DOSSIERS ET EXAMEN DES DEMANDES

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **30 AVRIL dernier délai**. Aucun accusé de réception ne sera délivré.

La commission permanente du Conseil départemental statuera courant juin sur les demandes de primes. Ses décisions seront notifiées aux familles par courrier postal ou par courrier électronique.

VERSEMENT

La prime éventuellement allouée fera l'objet d'un versement unique **à la fin de la 1^{ère} année d'apprentissage** au vu d'un certificat d'assiduité produit par l'employeur. Les services du Département se chargeront d'obtenir ce document.

DIVERS

Une seule prime est allouée pour toute la durée d'apprentissage.

Pour toute précision supplémentaire s'adresser à :

Hôtel du Département de l'Aube
Service du Développement des Territoires
et de la Vie Associative
2 rue Pierre Labonde - B.P. 394 - 10026 TROYES CEDEX
☎ 03 25 42 51 25
Fax : 03-25-42-50-48

GARDEZ CETTE FEUILLE SVP !

**LES INFORMATIONS CONTENUES VOUS SERONT UTILES APRES AVOIR RENDU VOTRE
DOSSIER**